



PROCÈS-VERBAL DU 1^{er} FÉVRIER 2019

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

M. Bruno Roy
M. Gérard Desjardins
M. André Blouin
M. Rodrigue Ouellet
M. Denis Blanchette
M. Gervais Parent

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-21 Tout en laissant le point varia ouvert,
Proposé par M. Rodrigue Ouellet
Appuyé par M. André Blouin
et unanimement résolu :

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. SUPENSION DE LA PRÉSENTE SÉANCE

19-22 Proposé par M. Rodrigue Ouellet
Appuyé par M. André Blouin
et résolu unanimement :

QUE le Conseil suspens la présente séance à **19h05** pour la consultation publique sur les projets de règlements d'urbanisme.

CONSULTATION PUBLIQUE PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME

Consultation publique sur les projets de règlements suivants :

- **Règlement numéro 230 modifiant le plan d'urbanisme numéro 166**
- **Règlement numéro 231 modifiant divers éléments du règlement de zonage numéro 167**

Suite à l'avis public donné le 14 janvier 2019 aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Charles-Garnier, nous débutons la consultation au sujet des règlements mentionnés précédemment.

Monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire fait part aux personnes présentes, des principales modifications apportées à ces règlements.

Aucune modification n'est apportée aux projets de règlements adoptés lors de séance du 11 janvier 2019.

Fin de la consultation publique

5. REPRISES DE LA SÉANCE SUSPENDUE

19-23 À la reprise de la séance suspendue à **19h05**, tous les membres du conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

Il est proposé par M. Bruno Roy
appuyé par M. Gérard Desjardins
et résolu unanimement

DE reprendre les délibérations de la présente séance à 19h07

6. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 231 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 167

19-24 **CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire élargir la profondeur des zones d'affectation forestière habitée (FRH) à 300 mètres de l'emprise des routes entretenues à l'année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut permettre un logement d'habitation à l'intérieur d'un bâtiment d'érablière;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 11 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 1er février 2019.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Bruno Roy appuyé par M. Gervais Parent, et résolu unanimement que soit adopté ce second projet de règlement.

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2019

- 19-25** Proposé par M. Denis Blanchette
Appuyé par M. Gervais Parent
Et résolu unanimement :
QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2019.

8. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

- 19-26** Proposé par M. Rodrigue Ouellet
Appuyé par M. André Blouin
Et résolu unanimement :
QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois de JANVIER 2019 d'une somme de **46 169.48\$**.

CERTIFICAT ET DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière, certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2019 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

9. CORRESPONDANCE

1. APPUI AU PROJET « JOURNÉES ACTIVES INTERCLUBS MITIS
Regroupement des Clubs des 50 ans et plus de La Mitis

- 19-27** **Considérant que** l'offre des activités communautaires mettant l'accent sur l'apport physique de la personne, toutes saisons, sont peu nombreuses au sein de notre municipalité reconnue MADA;

Considérant que le Ministère de la Santé et des Services sociaux et le Ministère des Aînés et

de la Proche aidance favorisent l'acquisition et le maintien de saines habitudes de vie parmi les personnes de 50 ans et plus, offrant une opportunité de soutien financier pour ce type de projet;

Considérant que le territoire de La Mitis offre plusieurs sites de plein air et infrastructures municipales favorisant la tenue des activités nouvelles et diversifiées projetées et qu'elles seront adaptées autant que possible à la condition physique de chacun des participants,

Considérant que le maintien de la forme physique favorise la santé mentale et physique des personnes à l'étape du vieillissement;;

Considérant que notre conseil municipal développe des milieux de vie qui garantissent la sécurité, les déplacements et l'accès aux aires sportives et récréatives à moindre coûts;

Considérant que notre conseil municipal s'engage à collaborer à la tenue de ces activités ponctuelles inscrites audit projet en rendant disponible : lieu ou site, équipements et ressource en Loisir lorsque nécessaire;

Considérant que nous sommes une municipalité MADA reconnues ou en voie de l'être dans le cadre de la démarche collective en cours de planification du MADA de la MRC de La Mitis;

Nous, membres du Conseil municipal de Saint-Charles-Garnier appuyons la démarche et l'engagement du regroupement des 12 clubs des 50 ans et plus de La Mitis auquel notre club des 50 + est associé.

COSMOSS DE LA MITIS

Journée de la persévérance scolaire

19-28 Proposé par M. Gervais Parent

Appuyé par M. Bruno Roy

Et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise un don de **50\$** à COSMOSS de la Mitis.

MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

ATTENDU QUE la municipalité de La Rédemption a eu un bris majeur à leur véhicule de déneigement;

ATTENDU QUE la mairesse de La Rédemption demanda à de notre maire, le service de déneigement sur quelques rangs.

- 19-29** Proposé par M. Bruno Roy
Appuyé par M. André Blouin
Et résolu unanimement :
QUE les membres du conseil approuvent cette demande de service.
QU'une facture soit transmise à la municipalité de La Rédemption selon les tarifs adoptés par le conseil.
Tarif pour le sel/sable : 25\$/tonne

10. MRC DE LA MITIS

Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. APPROBATION DE L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA CORPORATION

- 19-30** Proposé par M. Rodrigue Ouellet
appuyé par M. André Blouin
et résolu unanimement :

D'approuver l'état préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière et soumis au Conseil en regard des personnes endettées par taxes municipales envers la corporation le tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal (L.R.Q., chapitre C-27.1).

Toutefois, le Conseil autorise la directrice générale à aviser le(s) propriétaire(s) en défaut avant de transmettre sa liste de vente d'immeubles à la municipalité régionale de comté (MRC).

13. CONVENTION D'INTÉGRATION SUR LA GESTION DE L'ENTRETIEN DU CHEMIN PRINCIPAL G-104 DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 012-52 (Lulumco effectuera trois nivelage sur la Route de Saint-Charles-Garnier)

- 19-31** Proposé par M. Rodrigue Ouellet
Appuyé par M. Bruno Roy
Et résolu unanimement :
QUE les membres du Conseil municipal approuvent la convention d'intégration sur la gestion de l'entretien du chemin principal G-104 de l'unité d'aménagement 012-52 et autorisent monsieur Jean-Pierre Bélanger, à signer au nom de la municipalité, la convention d'intégration.

14. GARAGE MUNICIPAL

Les ventilateurs ont été remplacés au garage municipal.

15. DOSSIER DES ÉLUS

16. VARIA

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

- 19-32 Proposé par M. Rodrigue Ouellet
 Appuyé par M. Gervais Parent
 Et unanimement résolu de lever la séance à **19h53**.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.